

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **Coronavirus en Provence-Alpes-Côte d'Azur : point de situation**

*Marseille, le 17 mars 2020*

Depuis le vendredi 28 février 2020, 481 personnes ont été testées positives au coronavirus Covid-19 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont 128 hospitalisations) :

- ✓ 7 personnes dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- ✓ 25 personnes dans les Hautes-Alpes ;
- ✓ 104 personnes dans les Alpes-Maritimes ;
- ✓ 237 personnes dans les Bouches-du-Rhône ;
- ✓ 95 personnes dans le Var ;
- ✓ 13 personnes dans le Vaucluse.

Parmi ces cas :

- 22 personnes en réanimation ;
- 4 personnes testées positives au coronavirus COVID-19 sont décédées. Il s'agit de quatre personnes hospitalisées dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Devant l'augmentation du nombre de cas, la recherche systématique de contacts est devenue inutile. Tester tous les patients présentant des symptômes conduirait à saturer la filière de dépistage. Seul le dépistage pour les cas graves et les structures collectives de personnes fragiles permet de prendre des mesures immédiates.

### ■ **Les nouvelles mesures à respecter**

Depuis le 17 mars 2020 à midi, les déplacements sont interdits, sauf dans des situations précises.

Le 16 mars 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum indispensable sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Toutes les personnes qui circulent devront être en mesure de justifier leur déplacement auprès des forces de l'ordre. Une amende de 135 euros sera appliquée pour les contrevenants aux restrictions.

L'attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable sur le [site du ministère de l'intérieur](#) ou peut être rédigée sur papier libre.

## ■ Recommandations face au covid-19 : quelle conduite à tenir ?

En fonction des situations, chacun doit appliquer les recommandations suivantes :

- Je n'ai pas été exposé au Covid-19 à ma connaissance. Je reste chez moi et j'applique en permanence les gestes barrières qui permettent de freiner l'épidémie : je me lave régulièrement les mains, je tousse et éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique et les jette immédiatement, je ne salue pas les autres par une poignée de main ou par une embrassade, je respecte une distance de 1 mètre avec toute autre personne.
- J'ai été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 ou je vis avec un cas confirmé de Covid-19. Je reste à mon domicile et je surveille mon état de santé, je respecte scrupuleusement les gestes-barrières, je surveille ma température 2 fois par jour, je surveille l'apparition éventuelle de symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) et j'adopte le télétravail. Si des symptômes surviennent, je peux appeler mon médecin, mais je ne me déplace pas jusqu'à son cabinet, ni au laboratoire ni aux urgences.

## ■ Rappel des recommandations à suivre pour la population

En stade 3, comme en stade 2, le message reste le même : pour limiter la propagation de l'épidémie, la mesure la plus efficace est la plus simple, elle repose sur la responsabilité individuelle, c'est-à-dire : respecter les gestes barrières. La conduite à tenir est et reste valable au cours de chaque stade : se protéger soi-même pour une efficacité collective.

**J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.**

